

Écoplage, la commune lutte contre l'érosion marine - Villers-sur-Mer

mercredi 23 février 2011



Chaque année, les plages de la côte perdent des tonnes de sable. C'est un phénomène d'érosion classique déclenché par la houle et le mouvement des vagues qui entraîne le sable vers le large.

La commune de Villers a opté, en 2003, pour le système Ecoplage. « **Nous avons été une des trois premières stations balnéaire pilotes, avec les Sables d'Olonne et Saint-Raphaël**, confie Gérard Vauclin, maire. **Ecoplage est un procédé écologique né au Danemark. Il stoppe l'érosion marine et permet de récupérer du sable apporté par la marée montante** » ajoute le maire.

Tout se passe sous les serviettes de plage

Les vacanciers, qui fréquentent la station, savent-ils que, sous leurs serviettes de bain, est expérimentée une nouvelle méthode de lutte contre l'érosion marine ?

Enfoui sous deux mètres de sable, un drain de trois cents mètres de longueur, parallèle au trait de côte, aspire l'eau apportée par les marées. L'eau s'écoule par gravité. Une pompe est installée en haut de plage afin de relever cette eau. « **L'eau de mer s'infiltré dans les drains et est dirigée vers un collecteur. Ce dernier est vidé par une pompe de relevage. Comme l'eau est évacuée, le sable en suspension se dépose sur la plage** », renchérit Joël Hamelin, directeur des services techniques de la commune.

Ces drains permettent aussi une bonne captation des sédiments sur le haut de plage. « **Ecoplage n'a aucun impact sur la faune et la flore. Les courants et le transit des sédiments parallèles au rivage ne sont pas modifiés par ce système. Grâce à ce procédé, notre plage est stabilisée. En cas de grosse tempête, elle se reconfigure beaucoup plus vite** », ajoute Gérard Vauclin. Avant cette installation, la plage perdait 30 cm par an !

Un contrat de maintenance

« **À ce jour, la commune investit dans une mise à niveau du poste de pompage dont l'eau de mer a fortement corrodé le matériel depuis 8 ans** », informe Joël Hamelin. À la suite de ces travaux, un contrat de maintenance pour 5 ans renouvelable, est mis en place afin de garantir et préserver au maximum les appareillages.